

Bulletin de vote pour l'élection du septième bureau de Forestiers du Monde® Mandat 2024-2027

Extrait de l'article 5 des statuts de l'association

L'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 5 membres au moins et 10 membres au plus. Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, pour 3 ans, par l'assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée. L'assemblée générale désigne également 2 administrateurs suppléants destinés à remplacer les membres qui viendraient à quitter l'association avant l'expiration de leur mandat. (...). Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président unique ou d'une présidence collégiale, d'un secrétaire et d'un trésorier et au besoin d'un trésorier-adjoint. Le bureau est élu pour 3 ans. (...)

Extrait du procès-verbal n°68 du vendredi 22 mars 2024 :

6 - Renouveau du bureau pour le mandat 2024-2027. Préparation des élections.

Afin de préparer l'élection du nouveau bureau (2024-2027) de l'association, dirigé à ce jour par une présidence collégiale, un appel aux candidats et candidates intéressés pour constituer le conseil d'administration est lancé auprès des adhérents. Les élections des membres du conseil d'administration se dérouleront à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Dans l'attente de toute nouvelle candidature (bienvenue), sont, dès à présent, volontaires pour constituer le nouveau conseil d'administration les membres suivants :

Nelly OBSTETAR, Noéline CABASSY, Christine CABASSY-BEYLI, François DUGAST, Pascal OBSTETAR, Jean-Noël CABASSY.

Les membres désireux de se présenter au Conseil d'Administration de « Forestiers du Monde® » sont invités à se faire connaître auprès du siège d'ici le lundi 6 mai 2024, date de fin d'enregistrement des candidatures.

Les élections se dérouleront lors de l'assemblée générale ordinaire 2024. Un courrier sera également posté fin mai 2024 à destination de tous les adhérents, afin qu'ils puissent adresser au siège, par voie postale leur vote, sous pli cacheté. Ce pli, qui contiendra votre vote, ne sera ouvert qu'à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire.

Chaque adhérent est invité à retourner le présent bulletin de vote après avoir complété manuellement les deux listes suivantes au regard des candidatures suivantes exprimées :

- **Christine BEYLI**, Administratrice (mandat 2021-2024), candidate pour la fonction de Secrétaire (mandat 2024-2027),
- **Nelly OBSTETAR**, Administratrice (mandat 2021-2024),
- **Frédérique GAUTIER**, actuelle Trésorière (mandat 2021-2024), candidate pour la fonction de Trésorière (mandat 2024-2027),
- **Noéline CABASSY**, Administratrice (mandat 2021-2024),
- **François DUGAST**, Co-fondateur historique, Administrateur (mandat 2021-2024),
- **Pascal OBSTETAR**, Co-fondateur historique, actuel co-Président de Forestiers du Monde® - France (mandat 2021-2024), candidat pour la fonction de co-président (mandat 2024-2027),
- **Jean Noël CABASSY**, Co-fondateur historique, actuel co-Président de Forestiers du Monde® - France (mandat 2021-2024), candidat pour la fonction de co-président (mandat 2024-2027).

Membres du Conseil d'administration (Cinq noms minimum, 7 noms maximum)

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -

Membres suppléants (deux noms maximum)

1 -
2 -

Votre bulletin de vote doit être placé dans l'enveloppe bleu anonyme. L'enveloppe bleue sera fermée et placée dans l'enveloppe blanche préimprimée portant la mention « Election ». L'enveloppe blanche préimprimée sera postée et reçue au siège de Forestiers du Monde® - Côte d'Or. Cette enveloppe blanche sera conservée en l'état de réception et ouverte lors de **l'assemblée générale du 6 juillet 2024** qui procédera alors au **dépouillement officiel** du vote et à l'élection du nouveau Conseil d'Administration puis du nouveau bureau.